

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

**2018 DFPE 111** Subvention (147 773 euros) et avenant n°1 avec l'association Les Kyklos (10e) pour son établissement multi-accueil « Les Kyklos Saint-Louis » (10e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 3 février 2017 par l'association Les Kyklos et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Kyklos (10e) et l'autorise à signer un avenant n°1 pour son établissement multi-accueil « Les Kyklos Saint-Louis » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Les Kyklos" ayant son siège social 49 rue Beaunier (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 147 773 euros est allouée à l'association Les Kyklos (N° SIMPA : 187967 - N° Dossier 2018-0 3119).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 42210006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**